



## Formulaire à aller chercher à la mairie

Par **annacha**, le **04/04/2011** à **12:48**

Bonjour,

Mon futur mari est étranger, nous allons nous marier en France (lui vient avec un visa touristique), j'ai déjà fixé la date de notre mariage par téléphone à la mairie de notre commune. On m'a dit qu'il faut qu'on vienne tous les deux chercher le formulaire des documents constituant le mariage. Pourquoi ne puis-je pas aller chercher ce formulaire seule? y'a-t-il une loi qui oblige à ce qu'on soit présent obligatoirement tous les deux?

Sachant qu'il viendra dans un mois en France, il sera donc présent pour remettre le dossier en entier et pour être auditionné donc je ne vois pas pourquoi pour récupérer une simple liste de documents à fournir il devrait être aussi présent ?

Par **mimi493**, le **04/04/2011** à **14:27**

Allez-y seule pour retirer le dossier de mariage.

Une date fixée par téléphone .... dans une telle situation, on fait le dossier de mariage, on publie les bans et seulement ensuite, on demande son visa Schengen. Rien ne dit que la date que vous avez retenue sera compatible avec les délais des préparatifs légaux d'un mariage (surtout qu'ils semblent soupçonneux et peuvent, après audition du futur époux, transmettre le dossier au Procureur)

Par **chris\_idv**, le **04/04/2011** à **17:01**

Bonjour,

[fluo]Pourquoi ne puis-je pas aller chercher ce formulaire seule?[/fluo]

Les 2 futurs conjoints doivent être présents simultanément pour retirer le dossier de mariage sauf dans le cas où l'un des futurs conjoints est étranger et sollicite dans le cadre du mariage à venir un visa de futur conjoint de français.

Dans votre cas:

o soit votre futur conjoint vient avec un visa touristique et vous retirez ensuite ensemble le dossier de mariage [s]avec tous les documents exigés[/s]

o soit vous allez seule en mairie renseigner le dossier [s]avec tous les documents exigés[/s] en vue d'obtenir la publication des bans qui permettra ensuite à votre futur conjoint d'obtenir un visa long séjour pour vous rejoindre en France en vue du mariage

Cordialement,

Par **VIR62**, le **04/04/2011** à **21:25**

Allez-y seule pour retirer le dossier de mariage, pour le déposer il faut la présence de votre conjoint (par expérience personnelle)